



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-664-887 du 23/03/2015

### **ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires INFENES - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'actualisation de l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants de l'administration** au sein des instances de concertation citées en objet, suite au renouvellement organisé dans le cadre du scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015

**Rectorat**

Division de l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
Techniques

Secrétariat de division  
2014-infirmeriead3

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER – Les dispositions de l'arrêté rectoral DIEPAT du 5 janvier 2015 publié au bulletin académique n° 302 du 19 janvier 2015 portant désignation des **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont modifiées comme suit :

- Au lieu de « M. Pierre TAUDOU, médecin conseiller technique du recteur au rectorat »  
Lire : « Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines au rectorat »

ARTICLE DEUX - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 9 février 2015



Bernard BEIGNIER